



Le 25 octobre 2023

TABLE DES MATIÈRES

PRIX DE L'ESSENCE

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

M^{me} Holt

L'hon. M. Flemming, c.r.

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

M^{me} Holt

BUDGET

L'hon. M. Steeves

M^{me} Holt

L'hon. M. Steeves

TRAVAIL

M. M. LeBlanc

L'hon. M^{me} Dunn

M. M. LeBlanc

L'hon. M^{me} Dunn

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

PERSONNES ÂGÉES

M. Gauvin

L'hon. M. Steeves

M. Gauvin

L'hon. M. Higgs

ITINÉRANCE

M. McKee

L'hon. M^{me} Green

HÔPITAUX

M. Coon

L'hon. M. Fitch

M. Coon

L'hon. M. Fitch

M. Coon

L'hon. M. Fitch

SANTÉ MENTALE

M. McKee

L'hon. M^{me} Green

COÛT DE LA VIE

M^{me} Holt

L'hon. M^{me} Dunn

L'hon. M^{me} Dunn

[Traduction]

PRIX DE L'ESSENCE

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Lorsque nous parlons du coût de la vie, un élément revient sans cesse : le prix de l'essence. Il y a bien lieu d'en parler, puisqu'il est depuis juillet plus élevé que la moyenne en raison de la mesure prise par le premier ministre et son gouvernement pour autoriser les producteurs à refiler aux consommateurs les coûts découlant du *Règlement sur les combustibles propres*. Les gens du Nouveau-Brunswick expriment depuis maintenant quatre mois leur indignation face à cette décision et ils ont payé plus cher pendant tout l'été. Au lieu d'écouter, le premier ministre a lancé une campagne publicitaire comprenant des messages à la radio, des annonces pleine page dans les journaux et de la publicité en ligne, où l'on disait aux gens du Nouveau-Brunswick qu'ils devaient assumer les coûts.

Eh bien, les gens du Nouveau-Brunswick et nos parlementaires demandent au gouvernement d'annuler sa décision et de retirer les 4 ¢, 5 ¢, 6 ¢ ou 7 ¢ du prix de l'essence et des coûts assumés par les consommateurs. Avant-hier, en soirée, le premier ministre semblait avoir changé de refrain. Je demande donc : Pourquoi maintenant, Monsieur le premier ministre? Qu'est-ce qui vous a fait changer d'avis et d'humeur aujourd'hui?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci, Monsieur le président. Vous savez, pendant la petite discussion sur le prix de l'essence, nous avons parlé de la réglementation des prix dans l'ensemble du Canada atlantique. Nous savons que nos prix sont très semblables à ceux de la Nouvelle-Écosse, voire un peu plus bas. Nous savons aussi que tous les prix y ont augmenté au même moment par l'intermédiaire des processus qui y sont en vigueur, les mêmes que les nôtres pour ce qui est de notre CESP. Vous savez, nous nous sommes aussi demandé pourquoi notre majoration était initialement de 7 ¢, mais elle a été revue à la baisse et est maintenant de 4,5 ¢. La majoration appliquée en Nouvelle-Écosse est aussi de 4 ¢. Je pense qu'une occasion se présente : Lorsqu'il est question de la réglementation des prix, comment pouvons-nous harmoniser le tout au Canada atlantique? La réglementation des prix est-elle d'ailleurs la meilleure avenue pour tout le Canada atlantique dans tous les cas?

Par ailleurs, je ne pense pas que nous devrions perdre de vue le renforcement aujourd'hui du soutien de la chef de l'opposition à l'égard de la taxe sur le carbone. Elle l'a renforcé. Nous ne parlons pas de 3 ¢ ni de 4 ¢. Nous parlons de 14 ¢, 15 ¢ ou 16 ¢ au titre d'un programme dont nous ne pouvons même pas justifier la valeur, car sa seule valeur, c'est de faire augmenter tous les coûts avec lesquels les gens de la province doivent composer — les déplacements, l'achat d'aliments, tout, Monsieur le président.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président.

[Traduction]

J'aimerais citer des éléments que le premier ministre a nommés au sujet du mouvement du prix de l'essence au Nouveau-Brunswick. Il a dit qu'il ne comprenait pas quel devrait être le chiffre, mais que toute la raison d'être de la CESP consistait à protéger les prix à la consommation et que la CESP devrait être capable de le faire.

Eh bien, le premier ministre devrait selon nous être capable de s'occuper de la situation, et les gens du Nouveau-Brunswick demandent depuis quatre mois que le prix soit retiré — ce que le premier ministre a le pouvoir de faire —, mais ce dernier a été distrait par des défis de leadership et des crises au sein de son caucus. Il n'a pas prêté attention au fardeau que les gens du Nouveau-Brunswick doivent porter en raison de sa décision. S'il est si préoccupé par le prix de l'essence que paient les gens du Nouveau-Brunswick, il peut le réduire aujourd'hui. Retirez-vous le coût lié au *Règlement sur les combustibles propres* qui est imposé aux consommateurs, Monsieur le premier ministre?

L'hon. M. Flemming, c.r. (Rothsay, ministre de la Justice, procureur général, PC) : J'écoutais silencieusement la discussion sur le prix des combustibles et de l'énergie et, sans l'approbation de personne, je prends simplement la parole. Je pense que je vais répondre à la question.

La situation entourant le prix des combustibles est entièrement attribuable au gouvernement fédéral, et tout le monde le sait. Les 4,5 ¢ découlent du fait que la province est forcée de réagir à l'énorme pression du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral a instauré une taxe sur le carbone de 14,5 ¢ le litre en plus des 4,5 ¢. Cela donne 19 ¢ le litre. Si vous voulez aider les gens, appelez M. Trudeau et dites-lui d'éliminer les 19 ¢ le litre qu'impose sa politique ridicule. Cela nuit aux plus démunis. Vous...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je sais qu'il y a une certaine confusion quant à la différence entre la taxe sur le carbone et le *Règlement sur les combustibles propres*. Le *Règlement sur les combustibles propres* a été conçu pour que les coûts soient assumés par les producteurs et les raffineries. Le gouvernement actuel a choisi de créer une échappatoire spéciale pour que les gens du Nouveau-Brunswick assument à la place des raffineries les coûts qui en découlent. Nous pensons qu'il s'agit d'une mauvaise décision, et les gens du Nouveau-Brunswick pensent qu'il s'agit d'une mauvaise décision. L'occasion se présente de modifier l'échappatoire et de modifier ce que nous coûte aujourd'hui l'essence. Si le premier

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

ministre veut faire pression sur les gens à Ottawa, pourquoi ne le fait-il pas? Faites-le maintenant. S'il a besoin de mon aide, alors nous devrions peut-être changer de place.

Nous voulons que les gens du Nouveau-Brunswick se voient accorder un répit dès aujourd'hui. Ils ont payé beaucoup trop tout l'été. Le règlement n'entrera en vigueur pour les raffineries que l'année prochaine. Retirez-vous aujourd'hui les 8 ¢ que vous ajoutez au prix de l'essence au Nouveau-Brunswick et que vous avez le pouvoir d'éliminer?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, revoilà les mathématiques libérales.

Tout d'abord, les combustibles coûtent plus cher à la province et aux gens de la province depuis un certain temps, à savoir depuis l'instauration de la taxe sur le carbone, à laquelle se sont ajoutés les coûts liés à la Norme sur les combustibles propres. Ce que la chef de l'opposition semble continuellement éviter de dire, c'est que la même mesure a été instaurée en Nouvelle-Écosse, une augmentation en raison de la Norme sur les combustibles propres. C'est la même chose à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve, où les prix sur le marché sont réglementés. Les prix sont réglementés dans les trois autres provinces, et la situation y est identique, mais cela semble échapper à la chef de l'opposition. En effet, Monsieur le président, leur commission de services publics a aussi examiné le tout et a dit : Nous devons faire quelque chose pour l'association des détaillants et pour les gens qui vendent chez nous.

Comme mon collègue vient de le dire, le véritable problème est à Ottawa. Si de véritables changements doivent être faits, ils doivent être apportés aux politiques adoptées à Ottawa. Voilà la question sur laquelle la chef de l'opposition doit se concentrer. Monsieur le président, nous nous concentrons sur le problème et sa cause profonde, et ils découlent d'Ottawa. La chef de l'opposition devrait adopter le même mode de focalisation.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Le premier ministre continue de jeter le blâme sur autrui et de dénoncer ce qui se fait ailleurs, et il semble obsédé par Ottawa. Nous, nous prêtons attention aux gens du Nouveau-Brunswick, mais le premier ministre se dérobe à sa responsabilité de les appuyer. D'autres provinces et leur commission de services publics ont agi différemment de nous et ont réparti les coûts entre les consommateurs et d'autres joueurs. Nous avons imposé l'ensemble des coûts aux consommateurs. Cela peut être changé, et l'entrevue donnée par le premier ministre hier soir semble indiquer qu'il est disposé à changer le tout. Changerez-vous les normes du *Règlement sur les combustibles propres* afin de donner un répit aux gens du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, si j'étais à la place de la chef de l'opposition, je voudrais moi aussi dissocier mes observations d'Ottawa. Je voudrais m'éloigner autant que possible de M. Trudeau. Je voudrais m'éloigner autant que possible

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

de la mauvaise politique qui nuit aux gens du Nouveau-Brunswick d'un bout à l'autre de la province. Je ne voudrais pas du tout en parler. Malheureusement, la chef est étroitement liée au groupe d'Ottawa responsable de politiques qui font reculer notre province au chapitre de l'abordabilité.

Parlons de la CESP. Si la chef de l'opposition savait en fait comment elle fonctionne... La CESP — la CESP — a dit : Nous ne savons pas quels seront les effets. La CESP a dit : Nous commencerons par 7 ¢. La commission des services publics en Nouvelle-Écosse a dit : Nous ne le savons pas non plus, mais nous allons commencer par 4 ¢. Qu'a dit la CESP ici? Elle a dit : Eh bien, si la Nouvelle-Écosse commence par 4 ¢, alors nous devrions peut-être commencer par une majoration plus comparable. Monsieur le président, il y a toutes sortes de questions quant aux effets qui en découleront. Ce qui ne sème aucune confusion, c'est que tout a commencé à Ottawa, par une mauvaise politique élaborée par le gouvernement fédéral.

Mme Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Je pense qu'il est très regrettable que la CESP ait mis une mesure en place sans savoir vraiment quels en seraient les effets. Les effets ne se sont pas encore fait sentir par les raffineries. C'est parce que la mesure législative adoptée par le gouvernement actuel devait permettre à l'industrie de justifier son besoin de soutien. Nous avons complètement passé outre à la question et avons simplement laissé l'industrie refiler tous les coûts aux consommateurs, grâce à la mesure législative adoptée par le gouvernement. Le gouvernement refuse d'assumer sa responsabilité à cet égard.

BUDGET

Je veux aborder un différent aspect parce que nous constatons que les notes accordées au gouvernement par l'Institut C.D. Howe en matière de reddition de comptes — ce qui manque à la Chambre — sont en baisse dernièrement. Selon l'institut, les retards grandissants liés à la présentation des budgets et des prévisions en sont largement responsables. Le gouvernement ne donne pas l'occasion au public ni aux parlementaires de faire leur travail et de se renseigner.

[Original]

Nous sommes d'accord et nous voulons une budgétisation en temps opportun.

[Traduction]

Nous voulons que le processus budgétaire ait lieu en temps opportun et permette une analyse publique. J'espère que le premier ministre pourra nous dire ceci : Quand pouvons-nous nous attendre à ce que soit présenté le budget en 2024? Le gouvernement s'efforcera-t-il d'obtenir de meilleures notes en matière de reddition de comptes et de présenter le budget en février ou même en janvier, comme le recommande l'Institut C.D. Howe?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Eh bien, merci beaucoup, Monsieur le président. Merci beaucoup à la chef de l'opposition de la question. Savez-vous quoi? L'Institut C.D. Howe considère le Nouveau-Brunswick comme un chef de file au chapitre de la transparence. C'est un chef de file qui est constamment très performant en matière de finances gouvernementales.

Oui, je pense que nous sommes passés d'un B+ à un B. Toutefois, savez-vous quoi? Il y a deux provinces devant nous. L'Alberta a obtenu un A+, la Saskatchewan, un A-, et nous, comme l'Île-du-Prince-Édouard, nous avons obtenu un B. Nous sommes à égalité à la troisième place sur 10. Je trouve que c'est très bon. Notre province est petite. Nous faisons du mieux que nous pouvons.

Il importe de noter que nos processus gouvernementaux n'ont pas changé. Ils sont restés les mêmes. Nous faisons preuve de transparence et nous veillons aux intérêts des gens du Nouveau-Brunswick. Ils peuvent voir exactement à quoi sert leur argent et exactement comment sont administrées les finances du Nouveau-Brunswick.

[Original]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) :
Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

Ce qui est important ici, c'est la démocratie et l'occasion de présenter un budget que le public et la Chambre peuvent scruter et dont ils peuvent débattre avant son adoption. Lorsque le budget est présenté en mars et qu'il entre en vigueur en avril, cela ne laisse pas le temps au public de le comprendre ni d'exprimer ce qu'il pense. Cela ne laisse pas le temps à la Chambre de faire son travail. Cette année et l'année précédente, le budget a été présenté à la fin mars. Les notes du gouvernement sont en baisse parce que, auparavant, il présentait le budget en février.

Je sais que le sujet n'est pas palpitant, il est vraiment important, pour assurer une bonne gouvernance, que nous ayons l'occasion d'examiner les budgets et d'en débattre. Je vais donc reposer la question : Le gouvernement préciserait-il la date de présentation du budget en 2024?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Oui, le budget sera présenté, je pense, le 21 mars ou aux alentours de cette date. Il est prévu que le budget de capital sera présenté le 28 novembre. Nous procéderons à la présentation de ce dernier en premier, puis nous présenterons aussi le budget ordinaire.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Je trouve un peu curieux que la question vienne d'une personne ayant travaillé au sein d'un ancien gouvernement. La chef de l'opposition était membre du personnel du gouvernement de Brian Gallant, qui nous a surpris pendant son mandat par un merveilleux audit avec réserve. La vérificatrice générale a émis un audit avec réserve. Je ne saurais donc que dire. Nous faisons de notre mieux pour rendre le tout palpitant, mais je suppose que ce ne l'est pas.

De toute façon, nous obtenons de bons résultats concernant nos rapports de l'Institut C.D. Howe. Nous obtenons aussi de bons résultats quant à nos classements par les banques. Oui, le Nouveau-Brunswick se porte bien.

TRAVAIL

M. M. LeBlanc (Restigouche-Chaleur, L) : Comme nous le savons tous, la pénurie de travailleurs qualifiés est un obstacle majeur au progrès dans le secteur de l'habitation. La stratégie *Un logement pour tous* souligne les difficultés qu'éprouvent en général les promoteurs pour ce qui est de trouver des gens de métier qualifiés, ce qui non seulement limite le rythme du développement, mais mène aussi à l'annulation de projet. Les régions rurales du Nouveau-Brunswick sont particulièrement touchées par ce défi.

La ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail communiquerait-elle à l'Assemblée le plan du gouvernement pour s'attaquer à la pénurie de travailleurs dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick? Quelles mesures concrètes sont prises pour voir à la résolution de cette grande question?

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre des Affaires autochtones ; ministre responsable de l'Immigration, PC) : Je remercie, par l'entremise du président, le député d'en face de sa question. Je suis très privilégiée de prendre la parole aujourd'hui et de répondre en fait à la première question qui m'est posée depuis mon entrée en fonction à titre de ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Je vous remercie donc de l'occasion qui m'est donnée. Je suis encore plus ravie parce que j'ai passé 32 années de ma vie dans le domaine des métiers spécialisés. Je le connais probablement mieux que quiconque à la Chambre. Je suis vraiment heureuse d'en parler.

Il y a deux ou trois éléments que je pourrais souligner. Il y a trois ans, j'ai rencontré avec mon prédécesseur, le député de Portland-Simonds, des gens du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, et nous avons discuté de la façon dont le ministère s'attaquerait en fait à la pénurie de travailleurs spécialisés. L'une des choses qui m'ont vraiment impressionnée, et j'en ai parlé hier, c'est que les responsables du ministère n'ont pas parlé de chiffres. Ils n'ont pas parlé de ratios. Ils ont parlé de veiller à ce que nous donnions à des groupes marginalisés l'occasion d'entrer dans des métiers spécialisés.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Je peux vous dire que j'ai passé trois ans à Terre-Neuve-et-Labrador à gérer trois projets dans le domaine des métiers de la construction. La clé du succès concernant les métiers spécialisés, c'est de ne pas parler de chiffres. C'est de parler de faire participer des gens qui n'ont jamais eu l'occasion...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Madame la ministre.

M. M. LeBlanc (Restigouche-Chaleur, L) : Merci, Monsieur le président. Je remercie la ministre de parler d'une stratégie qui a été mise en place il y a trois ans, mais nous n'avons toujours pas vu de résultats pour ce qui est de la main-d'oeuvre qualifiée au sein de l'industrie du logement. Le rapport *Un logement pour tous* indique aussi qu'on se rendra en Inde — précisément en Inde — afin de recruter 10 000 travailleurs qualifiés pour qu'ils viennent travailler au sein de l'industrie du logement. N'oublions pas que, en 2021-2022, le Nouveau-Brunswick a accueilli quelque 8 000 nouveaux arrivants, qui travaillent principalement dans le secteur de la santé. Des limites sont prévues quant au nombre de nouveaux arrivants que nous pouvons accueillir chaque année. Si nous parlons d'accueillir 10 000 personnes en provenance d'un pays en particulier sans avoir établi d'échéancier, je me demande simplement où cela nous mènera. Au bout du compte, si nous parlons de quelque 10 000 nouveaux arrivants qui, afin d'améliorer notre province, viendront s'établir au Nouveau-Brunswick pour travailler à la construction de maisons et au sein de corps de métiers, où vivront-ils? Il n'y a pas de logements. Quel est le plan pour ce qui est de la main-d'oeuvre qualifiée?

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre des Affaires autochtones ; ministre responsable de l'Immigration, PC) : Merci encore une fois au député d'en face de sa question. Encore une fois, je suis contente de prendre la parole à ce sujet. Pour ce qui est des femmes au sein des corps de métiers, nous dépassons en fait la moyenne nationale. À l'échelle nationale, la proportion de femmes qui exercent un métier est généralement de 3 %. Dans notre province, elle est de 7 %. Pour ce qui est des Autochtones au sein des corps de métiers, nous dépassons aussi la moyenne nationale. À l'heure actuelle, il y a plus de 100 apprentis qui sont Autochtones, ce qui ne se voit pas typiquement dans la province. De plus, je vous dirais que, il y a trois ans, nous avons examiné la possibilité d'augmenter l'objectif de 7 %, mais nous l'avons déjà dépassé. Le taux dans notre province n'est pas de 21 %. Il est de 24,2 %.

L'autre chose que je veux indiquer très clairement, c'est que les 10 000 personnes dont nous parlons sont de nouveaux arrivants. Nous allons mettre sur pied un bureau international. Nous devons faire preuve d'une très grande diligence lorsque nous déterminerons où nous l'ouvrirons. Nous devons examiner les connaissances spécialisées. Nous devons en assurer l'harmonisation et nous choisirons un pays et un endroit dont les caractéristiques s'harmoniseront avec les nôtres de sorte que nous puissions approuver d'avance les titres de compétences et que les gens soient prêts à travailler dès leur arrivée. Merci.

[Original]

PERSONNES ÂGÉES

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Le sujet dont je vais parler en est un qui me tient vraiment à cœur et qui est difficile à accepter. De plus en plus de personnes âgées, dans la province, doivent se départir de leur demeure, leur maison, parce qu'elles n'ont plus les moyens de la garder. Ce n'est pas parce qu'elles n'en sont plus capables physiquement ou parce qu'elles ont des défis de santé mentale, mais simplement parce qu'elles ne peuvent plus se permettre de garder leur maison, d'un point de vue financier. Ces personnes âgées, Monsieur le président, n'ont pas la possibilité d'augmenter leur revenu. Je me suis informé auprès de mes collègues et je confirme que cette situation survient de plus en plus, à de nombreux endroits au Nouveau-Brunswick.

On parle ici des maisons que ces gens ont bâties, des maisons où ils ont grandi avec leur famille ou des maisons bâties par leurs parents. Ils doivent s'en départir. Ils ne peuvent pas augmenter leur revenu. Certains touchent des pensions ; certains ont travaillé à de bons emplois toute leur vie. Je sais même que certains parlementaires du côté du gouvernement connaissent des gens qui ont dû vendre leur maison à Dieppe, pour aller s'installer à Barachois, dans un appartement. C'est sans bon sens de continuer de cette façon. Quelles mesures ce gouvernement prendra-t-il pour s'assurer que les personnes âgées gardent leur maison? Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Oui, la question vient des gens qui ont inventé la ponction fiscale auprès des personnes âgées. Vous souvenez-vous, de la ponction des actifs des personnes âgées? Je pense que la mesure était qualifiée de ponction des actifs des personnes âgées. C'était une mesure législative formidable et bien conçue.

Savez-vous quoi? Oui, nous aidons les personnes âgées. Oui, au cours de la session, la prestation pour personnes âgées à faible revenu sera accrue. Soulignons en outre, en ce qui concerne la compassion, que le pourcentage du revenu du ménage requis pour financer les soins en établissement du conjoint ou partenaire sera réduit afin que la personne qui continue à vivre dans le domicile conserve une plus grande part des revenus. La répartition 60-40 passera à 40-60. Ce sont de bonnes nouvelles pour les personnes âgées, surtout pour les couples dont l'un des membres demeure en foyer de soins.

Nous avons toutes sortes de crédits d'impôt. Nous aidons les personnes âgées de bien des façons. Des réductions fiscales ont été instaurées. L'abordabilité est accrue. Les propriétaires d'environ 68 000 biens résidentiels et non résidentiels ont bénéficié de notre...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Écoutez, merci, Monsieur le président. Je suis très heureux que mes propos amusent les parlementaires du côté du gouvernement, mais il y a des personnes âgées qui vendent leur maison, en ce moment. Cela arrive au moment où l'on se parle. Il n'est pas question de tenir un débat. Nous ne sommes pas en train de débattre de la question en ce moment. Cela se passe en ce moment même. Je suis content de voir le ministre des Finances et du Conseil du Trésor s'amuser à faire des blagues à ce propos et avoir des discussions sans contenu pour cacher un manque de compassion. Cependant, une chose reste certaine, Monsieur le président : Des personnes âgées seront obligées de vendre leur maison avant Noël.

Cela étant dit, le gouvernement a dit qu'il allait agir. Nous l'entendons depuis ce matin : Nous allons agir, nous allons agir, nous allons agir. Alors, donnez-nous une date pour que nous sachions quand ce sera fait. En attendant, nous ne voulons pas qu'une personne âgée soit obligée de vendre sa maison pour s'en aller en appartement, surtout quand elle est en bonne santé et physiquement capable de rester dans sa maison. Cela coûte plus cher de garder une personne âgée dans un foyer de soins que de la garder chez elle, dans sa maison. Soyez responsables et pensez aux personnes âgées. Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : J'aimerais faire une observation à ce sujet, car, il y a de nombreuses années, nous avons mis en place un programme, soit le système de report de l'impôt. Or, nous n'avons jamais imaginé qu'il aurait les effets qu'il a aujourd'hui, lesquels aident les personnes âgées à demeurer chez elles, Monsieur le président. Des améliorations ont été ou seront apportées à de nombreuses mesures pour aider les personnes âgées qui demeurent chez elles, et le programme de report de l'impôt, pour sa part, leur permet d'éviter d'avoir à vendre leur maison en raison d'évaluations ou d'impôts à la hausse, car l'application de l'impôt peut être reportée au moment où elles décident de vendre. De nombreuses personnes âgées pensent peut-être actuellement que leur maison vaut beaucoup et qu'il s'agit d'un bon moment pour la vendre. Je dirais au député d'en face que, grâce au programme de report de l'impôt, les gens n'auront jamais à vendre leur maison en raison d'une hausse de l'impôt parce que le programme fournit une protection à cet égard.

ITINÉRANCE

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, la ville de Moncton, comme d'autres villes, connaît une crise de l'itinérance qui ne cesse de s'aggraver, mais tout ce que nous voyons de la part du gouvernement actuel, ce sont des solutions de fortune. Récemment, la mairesse de Moncton a écrit aux parlementaires du côté du gouvernement et m'a fait parvenir une copie de sa lettre, dans laquelle elle écrivait :

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Bien que nos équipes municipales et nos groupes communautaires continuent leur important travail sur le terrain, cela ne suffit pas pour remédier à la situation, qui se dégrade sans cesse, et les initiatives sont des solutions à court terme (de fortune). Il nous faut des solutions à long terme en matière de logement et de traitement (des services de santé mentale et de traitement des dépendances). À de nombreuses occasions, notre conseil a informé votre gouvernement des mesures de soutien nécessaires à la réussite au sein de notre collectivité ; pourtant, nous constatons très peu de progrès [Traduction.]

Monsieur le président, la ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances expliquerait-elle pourquoi peu de progrès ont été accomplis pour accroître considérablement les services de santé mentale et de traitement des dépendances, notamment en ce qui concerne les services d'approche, les refuges, le soutien en matière de logement, les services fournis par des thérapeutes, des travailleurs sociaux et des travailleurs en service social individualisé ainsi que l'accès en temps opportun à la désintoxication et à la réhabilitation — tout cela? La ministre indiquerait-elle où en est le travail au sein du ministère pour ce qui est de répondre aux besoins qui se font sentir à Moncton et dans d'autres villes à cet égard? Merci.

L'hon. Mme Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Les préoccupations liées à l'itinérance avec lesquelles nous sommes aux prises dans la province posent un problème très vaste. Nous sommes tous conscients de la situation, et Moncton en est l'épicentre. Encore une fois, nous avons une approche pangouvernementale pour ce qui est d'une telle question. L'équipe à Développement social compte des personnes très dévouées qui se sont portées volontaires et ont dit : Je me concentrerai sur la question, et notre équipe dirigera les efforts pour répondre aux préoccupations liées à l'itinérance au Nouveau-Brunswick. Donc, en premier lieu, je remercie l'équipe à Développement social. De plus, des gens du ministère de la Justice et de la Sécurité publique participent au travail, de même que des gens du Conseil du Trésor, des gens du ministère de la Santé et les services de santé mentale et de traitement des dépendances, et nous travaillons tous ensemble pour régler les questions liées à l'itinérance qui se posent à nous, principalement dans nos plus grandes villes. Il y a beaucoup de travail en cours. Je vais manquer de temps alors je ne vais pas commencer à vous dire toutes les choses que nous accomplissons, mais posez-moi une autre question et je poursuivrai.

HÔPITAUX

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Merci, Monsieur le président. La nouvelle aile chirurgicale tant attendue qui est en construction depuis un certain temps à l'Hôpital Dr Everett Chalmers à Fredericton est sur le point d'être terminée. Elle a été construite pour comprendre un bloc opératoire hybride, qui combine l'imagerie médicale et un bloc opératoire traditionnel en un seul espace de traitement. Ainsi, les chirurgiens pourront procéder à l'imagerie, au diagnostic et à l'opération dans la même salle, et les patients

Questions orales

n'auront plus à être déplacés entre le service d'imagerie et la salle d'opération. C'est particulièrement important pour la réussite des actes de chirurgie vasculaire pouvant sauver des vies comme dans le cas, disons, d'anévrismes. Toutefois, à ce jour, le premier ministre n'a pas donné l'autorisation nécessaire pour que le bloc opératoire hybride soit utilisé à cette fin à l'hôpital Chalmers. Pourquoi?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, le gouvernement a investi massivement, pas seulement à l'hôpital Chalmers mais aussi dans des établissements hospitaliers aux quatre coins de la province. Nous croyons dans une approche provinciale pour ce qui est des soins de santé. Nous continuerons à faire de tels investissements, et pas seulement à l'hôpital Chalmers. Nous en faisons aussi à Sackville, nous en faisons à Moncton, nous en faisons à Saint John, nous en faisons à Bathurst, nous en faisons à Edmundston et nous en faisons à Campbellton. Les investissements continuent d'assurer l'accès aux soins chirurgicaux, aux soins de santé primaires, aux services de santé mentale et de traitement des dépendances et à un système de santé interconnecté, notamment pour les personnes âgées.

Monsieur le président, j'ai rencontré des chirurgiens à l'Hôpital Dr Everett Chalmers pour parler avec eux de la salle d'opération. J'ai rencontré mes collègues pour parler avec eux de la salle d'opération. J'ai aussi rencontré la directrice générale par intérim pour tenter d'en parler avec elle.

Monsieur le président, nous poursuivons le travail à cet égard. Lorsque nous examinons le budget de capital, nous disons : Écoutez, un « non » n'est pas éternel lorsqu'il est question de différentes options.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, si le premier ministre ne donne pas le feu vert pour que le bloc opératoire hybride soit muni de l'équipement médical nécessaire, lequel sera payé grâce aux fonds recueillis par l'incroyable Chalmers Foundation, il sera impossible de recruter un nouveau chirurgien vasculaire à Fredericton pour remplacer celui qui prend sa retraite. Les services de chirurgie vasculaire disparaîtront, pas seulement à Fredericton, mais aussi dans l'ouest et le centre du Nouveau-Brunswick, car l'hôpital est un carrefour pour ce qui est de leur prestation.

La situation est désastreuse, Monsieur le président. Le déplacement en ambulance de patients des collectivités de la vallée du Haut-Saint-Jean amenés d'urgence à Fredericton pour de subir une opération vasculaire vitale se fait en une heure ou deux, mais les trajets en ambulance ne pourraient désormais plus se faire assez rapidement pour sauver des vies. Le déplacement de patients de Perth-Andover devant subir une opération vitale se fait en 1 heure et 45 minutes, mais la durée du trajet jusqu'à Saint John s'élèverait désormais à près de 3 heures.

Questions orales

Le bloc opératoire hybride est déjà construit. Nous ne voulons pas qu'il devienne une salle de rangement, Monsieur le président. Nous voulons qu'on en fasse un bloc opératoire hybride. Pourquoi le premier ministre ne donne-t-il pas son autorisation?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, le sensationnalisme dans lequel verse le Parti vert ce matin est tout simplement incroyable. De bonnes personnes travaillent au quotidien en première ligne, elles sauvent des vies, évitent aux gens des difficultés et fournissent d'excellents soins chirurgicaux ici, dans la province, et je veux les féliciter de leur travail.

Bon, le député d'en face semble s'être autoproclamé professionnel médical spécialisé en triage, et j'ignorais que ce titre figurait sur son curriculum vitae. Il demeure, Monsieur le président, que lors de notre conversation avec les gens de l'Hôpital Dr Everett Chalmers, nous n'avons pas dit « non ». Nous avons dit : Pas maintenant.

L'équipement est très spécialisé. Il est très technique. Il faut des années simplement pour en faire la commande, l'achat, la construction et l'installation. Donc, Monsieur le président, lorsque nous pensons à ce qui se passe dans les hôpitaux à Saint John et en ce qui a trait aux diverses opérations qui sont pratiquées à Saint John, à Moncton, à Fredericton, à Bathurst et à Campbellton, nous pouvons voir que nous avons une approche provinciale visant à...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, je sais que les membres du personnel médical dans l'ensemble des départements, y compris les chefs de département, les chirurgiens, les hospitalistes, le personnel infirmier et les technologues, craignent tous fortement que, sans le bloc opératoire hybride, les services de chirurgie vasculaire disparaissent de l'hôpital Chalmers et de cette partie de la province.

Le tout aura un effet domino et pourrait entraîner la perte subséquente d'un ou de deux anesthésistes et d'autres membres du personnel médical, ce qui mènera peut-être ultimement au déclassement de l'hôpital Chalmers en un hôpital de soins tertiaires. Ce sont les professionnels médicaux qui le disent, Monsieur le président, pas moi.

Aucun autre hôpital de la province n'a encore construit une salle d'opération visant à accueillir un bloc opératoire hybride. C'est ce qui s'est produit dans la nouvelle aile chirurgicale à l'hôpital Chalmers. Le tout est en attente, et les professionnels attendent le feu vert pour munir le bloc de la technologie nécessaire qui, comme je l'ai dit, sera payée grâce à des fonds recueillis par la Chalmers Foundation.

Ce n'est pas le ministre qui fait obstacle au processus. C'est le premier ministre. Pourquoi le premier ministre fait-il obstacle à la décision?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, merci beaucoup. Encore une fois, je pense que le message est clair de ce côté-ci. Lorsque nous avons tenu les réunions avec les personnes que le député d'en face a mentionnées — nous en avons tenu, la directrice générale par intérim en a tenu et les représentants locaux en ont tenu —, nous avons été clairs. Lorsqu'il est question de procédures médicales, de nouvelles technologies ou d'équipement, l'une des choses les plus difficiles à dire, c'est soit « non », soit « pas maintenant ». Voilà le message que nous avons exprimé aux chirurgiens à Fredericton. La réponse n'est pas : Non. Elle est simplement : Pas maintenant. Il y a un processus à suivre.

Pensez à ce qui se passe à Saint John. Il faut aussi penser à la possibilité d'avoir une salle d'opération hybride à Saint John. Nous examinons les besoins provinciaux pour ce qui est de l'équipement, des améliorations et de l'amélioration des immobilisations. Nous déposerons notre budget de capital ici à l'automne. Encore une fois, nous réalisons des investissements record dans la province pour ce qui est des immobilisations et de l'achat d'équipement. J'ai donc hâte à la présentation du budget de capital et aux autres discussions sur le sujet.

SANTÉ MENTALE

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. Je vais revenir à la lettre de la mairesse de Moncton. Celle-ci souligne la nécessité d'appuyer les groupes communautaires qui font un travail important. Elle souligne le travail du Humanity Project et le JOSH Project, qui compte 20 logements. Toutefois, le soutien en matière de santé mentale et de traitement des dépendances doit aller de pair avec le projet.

La mairesse demande de l'aide pour Ensemble Services Greater-Grand Moncton, un organisme axé sur la réduction des risques qui croule sous la demande. Il est arrivé que des dizaines de personnes se tiennent sur un portique et, lors de soirées froides, allument des feux. C'est dangereux. L'organisme a besoin de soutien pour répondre à la demande.

Par ailleurs, il y a la Salvus Clinic, et les 4 000 patients qu'elle sert. Cet organisme leur fournit non seulement des services de santé mentale et de traitement des dépendances, mais aussi des soins de santé primaires. Un grand nombre de patients qui ont recours à ces services comptent parmi les personnes les plus vulnérables de la société. L'organisme a dû fermer ses portes, car il n'a pas pu trouver de nouvelles installations.

Je veux savoir ce que le gouvernement fait pour répondre aux besoins pressants qui se font sentir à Moncton et régler la crise de l'itinérance avec laquelle nous sommes aux prises et qui ne fait qu'empirer. Merci, Monsieur le président.

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci, Monsieur le président. Comme j'avais commencé à le dire dans ma dernière réponse, nous avons adopté une approche

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

pangouvernementale qui assure la participation de toutes les parties prenantes relativement à la crise de l'itinérance à Moncton. Je n'utilise pas le mot « crise » à la légère, Monsieur le président. Toutes les parties concernées ont participé aux efforts déployés l'année dernière. De grands changements ont été effectués. Il y a eu de grandes améliorations. Toutefois, nous pouvons faire mieux, Monsieur le président.

Donc, nous travaillons avec tous les groupes de parties prenantes et nous les rencontrons. Développement social s'est engagé à établir des centres pour les personnes sans-abri dans les trois plus grandes villes. Des services y seront fournis. Ils serviront de refuges contre le froid où les gens pourront se rendre et obtenir des services.

Par exemple, le centre de Moncton a maintenant un nom. On l'appelle le pont vers le logement. Nous collaborons très étroitement pour que des services de santé mentale et de traitement des dépendances y soient offerts. Nous travaillons avec les huit équipes sur le terrain. Nous avons rencontré les parties prenantes et nous nous réjouissons à l'idée de son ouverture prochaine, Monsieur le président.

COÛT DE LA VIE

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je pense que je choiserais pour décrire la période des questions d'aujourd'hui les mots « pas maintenant ». Notre question est : Si l'on n'agit pas maintenant, quand agirons-nous?

Nous ne cessons d'entendre : Nous agirons, nous agirons peut-être, nous agirons un jour, nous agirons demain, et le vaccin contre le VRS ne sera pas couvert maintenant, mais il le sera peut-être plus tard ; nous prendrons des mesures visant la création d'emplois, mais ne les avons pas encore prises ; nous sommes au pouvoir depuis cinq ans et nous sommes au courant de la crise du logement depuis le début de notre mandat. Aujourd'hui, les gens du gouvernement disent : Nous allons choisir un pays dans l'avenir ; nous agirons demain. Cela me rappelle le ministre des Finances qui, hier, disait : Nous prévoyons des mesures visant l'abordabilité ; nous prévoyons des mesures visant l'impôt foncier ; elles seront annoncées prochainement.

Il me semble que les mesures d'allègement prises par le gouvernement laissent de côté les gens ordinaires. Le gouvernement se concentre sur les gros joueurs et les entités. Nous voulons savoir quelles mesures auront une incidence sur les gens du Nouveau-Brunswick aujourd'hui. Nous avons fait des suggestions qui auraient une incidence sur tous les gens du Nouveau-Brunswick. Que faites-vous pour aider les gens ordinaires qui ont besoin d'un répit aujourd'hui, Monsieur le premier ministre?

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre des Affaires autochtones ; ministre responsable de

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

l'Immigration, PC) : Je remercie la députée d'en face de la question. Encore une fois, je ne sais pas si vous écoutiez ou non hier, mais, il y a trois ans, le gouvernement a en fait cerné un objectif concernant les métiers spécialisés. Il était de 7 %. Nous avons dépassé ce pourcentage. Nous avons dépassé l'objectif. C'est fait.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre des Affaires autochtones ; ministre responsable de l'Immigration, PC) : Donc, quand vous prenez la parole à la Chambre, les propos que vous tenez sur les mesures que le gouvernement actuel dit prévoir sont erronés. Les gens doivent le comprendre. Il est très important que l'électorat le comprenne.

Nous avons en fait plus de 5 000 apprentis en ce moment, en date d'aujourd'hui. C'est sans précédent dans la province. Comme je vous l'ai déjà dit, nous dépassons les moyennes nationales pour ce qui est des femmes au sein des corps de métiers et pour ce qui est des groupes marginalisés. C'est très important.

Quant à mes observations sur la sélection d'un pays et la mise en lumière des possibilités qui répondront précisément à nos besoins en main-d'oeuvre, je souligne que c'est vraiment essentiel parce que nous devons nous assurer que les gens dans ce pays disposent de compétences et de titres de compétences semblables à ceux des gens ici.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Madame la ministre. La période des questions est terminée.